

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE

ARRONDISSEMENT
DE
TOULOUSE IX

CENTRE
COMMUNAL
D'ACTION
SOCIALE
DE
L'UNION
6 bis avenue des
Pyrénées
3 1 2 4 0

05.62.79.86.16

Séance du
27 octobre 2022

Procès-verbal n° 2022/06

Nombre de membres
- en exercice : 17
- présents : 13
- ayant pris part au vote : 16
- procurations : 3

L'an deux mille vingt-deux et le 27 octobre à 18 heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de L'UNION se sont réunis à la salle des Mariages, sur convocation régulière en date du 15 septembre, sous la présidence de M. Marc Péré, Président.

Etaient présents : M. MARC PERE, MME ISABELLE GODEAS, MME KAREN GREGOIRE, MME NATHALIE SIMON-LABRIC, M. YANNICK PUGET, M. DENIS MOLET, MME MARIE-LOUISE GRUEL, MME MONIQUE BEZOS, M. ANDRE DA PONTE, MME RENEE HUMEAU, M. HERVE LAMACHERE, MME MARIE-CLAUDE MANGOGNA, M. JEAN-PAUL MAUVEZIN.

Etaient absents ayant donné procuration : M. YVAN NAVARRO (POUVOIR DONNE A MME NATHALIE SIMON-LABRIC), MME MONIQUE GUEDES (POUVOIR DONNE A MME KAREN GREGOIRE), MME KATY COLDER (POUVOIR DONNE A M. DENIS MOLET),

Etait absente excusée : MME JACKIE VAZ SANTIAGO.

Secrétaire de Séance : MME VERONIQUE MARIOTTO, Directrice du CCAS

Ordre du jour :

1. **Adoption du Procès-Verbal n° 2022-05 du Conseil d'Administration du CCAS du 22 septembre 2022**
2. **Arrêtés du Président**
3. **Aides financières**
4. **Questions diverses**

Informations du Président

- Retour sur le séjour seniors en vacances : 48 seniors étaient inscrits et sont partis. La météo a été plutôt favorable. Des ajustements seront à prévoir, en particulier sur la partie organisation sur place mais un point va être fait avec les participants dans les prochains jours.
- Noël Solidaire (7 décembre 2022) : les membres qui le souhaitent pourront participer à cet événement.
- Groupe de travail « Mutuelle Communale » : Mme Godéas invite les membres qui le souhaitent à participer à un atelier de réflexion sur la Mutuelle Communale afin de valider, ou non, la reconduction de la convention en cours avec MCMS.

Les propositions de dates sont les suivantes :

- Atelier de préparation mardi 15 novembre à 18h (rappel des attendus, premiers retours des mutuelles en vue de la préparation du jury)
- Jury avec les 4 mutuelles identifiées sur ce dispositif, débriefing et éventuellement prise de décision mardi 6 décembre à 17h30

La fin des ateliers sur ce thème sera au 15 décembre.

- Groupe de travail « Handicap » : Mme Godéas invite les membres qui le souhaitent à participer à un atelier sur le Handicap. Ce travail se fera en lien avec la CCA (Commission Communale Accessibilité pour tous) pour un atelier commun. L'objectif est de mettre en place un questionnaire visant à étudier les besoins des personnes en situation de handicap dans les domaines des sports, loisirs, culture, emploi et logement. Il viendra approfondir le travail déjà effectué dans le cadre de la CTG (Convention Territoriale Globale).

L'atelier regroupera des membres de la CCA et du CCAS sur cette thématique. Le questionnaire sera diffusé en janvier 2023. Après analyse des résultats, un nouvel atelier sera programmé (1^{er} trimestre 2023) pour un retour vers les membres et la définition des prochaines étapes.

L'atelier de travail est fixé au 29 novembre 2022 à 18h.

L'enquête sera disponible du 3 janvier au 31 janvier et relayée via de nombreux supports (panneaux lumineux, unionais, site, accueils mais également via l'association Passiflore et les associations représentées à la CCA pour leur adhérents unionais.

La réunion de bilan et de la formalisation d'actions auront lieu courant mars 2023.

D'autres ateliers seront programmés en 2023 sur d'autres thématiques, toujours sur la base du volontariat des membres du CCAS.

Aides financières 2022

Secours :

Montant des aides financières voté au BP 2022 :	22 988,85 €
Montant attribué en 2022 :	10 732,81 €
Solde disponible	12 256,04 €

Aides remboursables :

Montant voté au BP 2022 :	6 000,00 €
Montant attribué en 2022 :	971,00 €
Solde disponible :	5 029,00 €

1. Adoption du Procès-Verbal Adoption du Procès-Verbal n° 2022-05 du Conseil d'Administration du CCAS du 22 septembre 2022

Avant le vote du procès-verbal, il est rappelé aux membres qu'ils ont reçu un courriel les informant que suite à la réforme des actes administratifs entrée en vigueur le 1^{er} juillet dernier, désormais, seuls le Président et le secrétaire de séances signeront le PV. (Courriel envoyé le 30 septembre 2022).

Monsieur le Président demande aux membres du Conseil d'Administration de bien vouloir formuler leurs observations ou mentionner les rectifications à prendre en compte avant l'adoption du Procès-Verbal N°2022/05 rédigé suite à la séance du 22 septembre 2022.

Décision

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président après en avoir délibéré,

Décide :

A l'unanimité :

- D'adopter le Procès-Verbal N°2022/05 rédigé suite à la séance du Conseil d'Administration du 22 septembre 2022.

2. Arrêtés du Président

Conformément aux dispositions de l'article R123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le Président (ou la Vice-Présidente) rend compte au conseil d'administration à chacune des séances, des décisions prises dans le cadre des délégations consenties par délibération 2020-08 en date du 18 juin 2020 :

N° Arrêté de décision	Objet	Montant et destinataire
2022-02	1 nuit d'hôtel pour 2 personnes	Attribution d'une aide financière sous forme d'une nuit d'hôtel avec petits déjeuners au Campanile de L'Union, pour un montant total de 122,90 €
2022-03	1 nuit d'hôtel pour 2 personnes	ANNULE ET REMPLACE le 2022-02. Suite à une erreur de facturation. Le montant total pour l'aide attribuée s'élève à 126,10 €
2022-04	Versement d'un secours d'urgence	Attribution d'une aide financière sous forme de deux bons alimentaires pour un montant total de 100 €

Le montant des crédits est à prélever au BP 2022 article 6561.

3. Aides financières

5 dossiers ont été présentés en séance, 3 dossiers bénéficient d'une aide financière pour un montant total de 1005.99 € et 2 dossiers ont été ajournés par le Conseil d'Administration.

Ces montants sont à prélever sur les crédits inscrits au budget 2022 du C.C.A.S. en section de fonctionnement, articles 6561.

Le prochain Conseil d'Administration est fixé au 15 décembre 2022.
La séance a été levée à 19 heures 30.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus,

**Pour copie conforme,
Le Président Marc PÉRÉ**



**La secrétaire de séance,
Véronique MARIOTTO**

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Marc PÉRÉ".

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Véronique MARIOTTO".

- Transmis-le
- Affiché le